

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRES-RIOM**

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-BONNET-PRES-RIOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. Denis ROUGEYRON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : le 08 décembre 2020

Présents : M. Denis ROUGEYRON, Maire, M. Bernard GAILLOT, Mme Aline FAURE, M. Thierry BAILLARGEAT, Mme Véronique DE MARCHI, M. Antonio MARQUES, Adjoints, Mme Claudine MADUBOT, M. Michel COHADE, M. Philippe GIRARD, Mme Isabelle LEPRINCE, Mme Agnès CERCY, Mme Flore COURTEJAIRE, M. Alban ROUGEYRON, M. Valentin BELKADI, Mme Lorrène SARAZIN, M. Jean-Marc ROLLIN, M. Gérard LÉVY.

Absents :

Mme Marie-France LEGILE donne procuration à Mme Véronique DE MARCHI

Mme Corinne BELARD donne procuration à Mme Aline FAURE

Mme Flore COURTEJAIRE a été nommée secrétaire.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **1 - ADMINISTRATION GENERALE**

### **QUESTION 1.1**

**Demande de prise en charge de l'activité relais poste au bar tabac Le Dahut**

*Question reportée*

## **2 - FINANCES**

**Délibération n° D073\_2020**

### **QUESTION N° 2-1**

**OBJET : Décision modificative n° 4 – Ouverture de crédits**

*Rapporteur : Aline FAURE*

Afin de régler la facture d'installation d'une pompe à chaleur air/air réversible pour rafraîchir la salle des fêtes en été et réchauffer en hiver, il est nécessaire de prévoir des crédits.

Aline FAURE propose l'ouverture de crédits suivante :

<b>Désignation</b>		
	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
D 2313 op 225 salle multifonctionnelle : Immo en cours constructions	5 340,00 €	
<b>TOTAL D 23 Immobilisations en cours</b>	<b>5 340,00 €</b>	
R 10226 : Taxes d'aménagement		5 340,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réerves</b>		<b>5 340,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 340,00 €</b>	<b>5 340,00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

### **3 - RESSOURCES HUMAINES**

#### **Délibération n° D074\_2020**

#### **QUESTION N° 3-1**

#### **OBJET : PRIME DE FIN D'ANNEE**

*Rapporteur : M. Denis ROUGEYRON*

Vu l'article 111, alinéa 3 loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

M. ROUGEYRON propose, comme en 2019, d'accorder une prime de fin d'année aux employés communaux titulaires, stagiaires et non titulaires en position d'activité au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Il souhaite que cette prime d'un montant de 222 € en 2019 soit reconduite en 2020

En ce qui concerne les agents embauchés ou ayant repris une position d'activité en cours d'année et en activité au 1<sup>er</sup> décembre 2020, elle sera calculée au prorata de leur durée d'emploi en 2020 :

- M. Eloi SCHWARZBACH	186,63 €
- Mme Aurélie LAUNEY	207,97 €
- Mme Evelyne DROUIN	153,69 €
- M. Christophe TOUSSAINT	222 €
- M. José BARBOSA	129,30 €
- Mme Marion FERRARI	37,81 €
- Mme Sylvine MONTEIX	121,37 €

- Mme Laetitia BERGER	153,69 €
- Mme Philomène BUCHOU	95,14 €
- M. Pierre CALLANDREAU	52,45 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n° D076\_2020**

#### **QUESTION N° 3-2**

#### **OBJET : CREATION DE POSTE POUR AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL**

*Rapporteur : Denis ROUGEYRON*

M. Denis ROUGEYRON rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose qu'il convient de réorganiser le service d'entretien des bâtiments communaux et d'augmenter de 3 heures le temps de travail d'un agent.

Considérant les nécessités de service, après présentation de la modification nécessaire, il propose de créer le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint technique à 21/35<sup>ème</sup>

Et en parallèle de supprimer le poste suivant après avis du Comité Technique :

- 1 poste d'adjoint technique à 18/35<sup>ème</sup>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition de création et de suppression de postes présentée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

### **Délibération n° D0075\_2020**

#### **QUESTION N° 3.3**

#### **OBJET : Demande de financement au titre du FIPHFP**

*Rapporteur : M. Denis ROUGEYRON*

Suite à la demande d'aide d'un agent pour l'achat d'appareils auditifs, M. ROUGEYRON propose au Conseil municipal de régler le coût restant à la charge de l'agent soit 1633 € et de solliciter une aide du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### 4 - TRAVAUX

##### QUESTION N° 4-1

#### **OBJET : demandes de subventions pour l'aménagement de la Place de la République**

*Rapporteur : Thierry BAILLARGEAT*

Thierry BAILLARGEAT rappelle le projet d'aménagement de la place de la République dont le coût estimé est de 95 000€ HT. Il est cofinancé par la région dans le cadre du 1<sup>er</sup> contrat ambition région à hauteur de 50% et de la DETR à 30%.

Ce sujet est abordé en conseil municipal pour informer des modifications des prestations. Le montant des travaux est désormais estimé à 103 100 € HT.

Le projet consiste à réaliser des aménagements de surface sans remettre en cause profondément l'existant.

Dans un premier temps, la municipalité souhaite satisfaire les exigences en matière de cheminement et d'accessibilité PMR.

Le projet de fontaine est abandonné au profit d'un monument sculpture en pierre de Volvic. Elle sera conçue et réalisée par un artiste local à Volvic.

En matière de transport en commun, il est envisagé de déplacer l'arrêt bus et son abri avec mise à la norme PMR.

Améliorer l'offre de stationnement et mieux l'organiser pour le stationnement, la surface libérée viendra compléter les places en arrêt minute déjà disponibles.

Pour la sécurité, un escalier extérieur de secours, gênant la circulation piétonne et jugé dangereux sera déplacé dans une zone plus adaptée.

Sur cette place, est implanté un calvaire ancien. La stèle imposante est sculptée à l'effigie entre autres de Saint-Bonnet. Les motifs de pierre tendre sont fortement dégradés. L'ensemble nécessite restauration.

Enfin en partenariat avec le SIEG , il sera procédé à l'installation des branchements électriques pour les forains, commerces ambulants et panneau d'information électronique.

Jean-Marc ROLLIN demande des précisions quant aux dépenses concernant les travaux nécessaires à l'installation de l'œuvre et demandés par M. COURTADON. (enlèvement de l'arrêt de bus, renforcement du sol à l'emplacement de l'œuvre, arrachage des blocs de béton et nivellement des pavés...). Ces dépenses sont-elles prévues ?

Thierry BAILLARGEAT répond que ce dossier a juste été repris et amélioré. L'abri bus est déplacé un peu plus en avant du même côté, juste avant le croisement avec la Rue Parmentier.

Les travaux liés à l'œuvre de M. COURTADON étaient déjà prévus dans le programme initial.

Denis ROUGEYRON précise qu'il était indispensable de prévoir un cheminement PMR sur cette place. Le pavage actuel ne permettant pas la circulation correcte des fauteuils roulants.

Pour Gérard LÉVY, l'installation d'une œuvre n'est pas prioritaire par rapport à des points de sécurité sur des routes de notre commune qui ne sont pas aménagées et sur lesquelles il y a des risques majeurs d'accidents et où les piétons sont en danger. Ce dossier n'était pas la priorité vu l'état des infrastructures à Saint-Bonnet-près-Riom.

Denis ROUGEYRON répond que la municipalité va s'employer à rénover les voiries au cours de ce mandat.

Véronique DE MARCHI rappelle que des travaux sont prévus début janvier, avenue de la Libération, pour améliorer la sécurité.

Thierry BAILLARGEAT informe que les travaux d'assainissement sont prévus avenue de la Libération à partir du 4 janvier 2021.

En ce qui concerne la sécurisation des piétons et cyclistes sur cette voie, la possibilité de trottoirs, de contre-allées, d'aménagements, va être étudiée au cours de l'année 2021.

Le projet et le plan de financement des travaux place de la République sont adoptés par 16 voix pour et 3 abstentions (JM ROLLIN, L. SARAZIN, G. LÉVY).

### **Délibération n° D077\_2020**

#### **QUESTION N° 4.2**

#### **OBJET : ROND POINT NORD : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A RIOM LIMAGNE ET VOLCANS**

*Rapporteur : Thierry BAILLARGEAT*

M. BAILLARGEAT expose que, par délibération du 18 février 2020, le conseil communautaire à approuver à l'unanimité le règlement d'attribution du fonds de concours pour des carrefours giratoires desservant des zones d'activité économiques de Riom Limagne et Volcans.

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 18 février 2020, et sur proposition de M. BAILLARGEAT, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite un fonds de concours de Riom Limagne et Volcans pour la création du rond-point nord qui desservira la zone d'activité économique du Grand Chirol.
- adopte le plan de financement du rond-point nord ci-après :

	Dépenses	Recettes
Travaux	600 000 €	
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme		225 000 €
Riom Limagne et Volcans (fonds de concours)		125 000 €
Autofinancement		250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>600 000 €</b>	<b>600 000 €</b>

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours

Cette délibération annule et remplace la délibération du 09 mars 2020 portant le n° D010\_2020.

### **QUESTION N° 4-3**

**OBJET : Demande de subventions pour la création d'espaces Jeunesse - Terrain multisports**

**Délibération n° D083\_2020**

#### **QUESTION N° 4.3.1**

**OBJET : Demande de subvention pour la création d'un terrain multisports au titre du Fonds d'Intervention Communal 2021**

*Rapporteur : M. Antonio MARQUES*

M. MARQUES propose d'inscrire au budget primitif 2021 des travaux d'aménagement d'un terrain multisports.

Ces travaux comprennent la réalisation d'un terrain multisports avec abri et la création d'un parcours de BMX. Ils sont estimés à 50 320,60 € H.T.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Intervention Communal pour l'année 2021, correspondant à la dépense subventionnable HT x 20 % x le coefficient de solidarité de la commune qui est de 0.83.

Il propose donc de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le plan de financement présenté
- Décide de solliciter une aide au titre du Fonds d'Intervention Communal 2021 pour l'aménagement d'un terrain multisports.

**Délibération n° D084\_2020****QUESTION N° 4.3.2****OBJET : Demande de subvention pour la création d'un terrain multisports auprès du Conseil Régional**

*Rapporteur : M. Antonio MARQUES*

M. MARQUES propose d'inscrire au budget primitif 2021 des travaux d'aménagement d'un terrain multisports.

Ces travaux comprennent la réalisation d'un terrain multisports avec abri et la création d'un parcours de BMX. Ils sont estimés à 50 320,60 € H.T.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Régional au titre des Equipements sportifs pour l'année 2021, correspondant à la dépense subventionnable HT x 50 %.

Il propose donc de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le plan de financement présenté
- Décide de solliciter une aide auprès du Conseil Régional pour l'aménagement d'un terrain multisports.

**Délibération n° D082\_2020****QUESTION N° 4.4****OBJET : Convention SIEG – Remplacement feu piétons accidenté**

*Rapporteur : M. Antonio MARQUES*

M. Antonio MARQUES propose la réalisation des travaux suivants :

**REPLACEMENT FEU PIETON ACCIDENTE**

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à : **1 900,00 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60 % du montant H.T. et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 40 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'écotaxe, soit : **760,48 €**

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte cette proposition de travaux et son mode de financement
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec le SIEG

### **Délibération n° D081\_2020**

#### **QUESTION N° 4.5**

#### **OBJET : Convention SIEG – Coffret prises place de la République**

*Rapporteur : M. Antonio MARQUES*

M. Antonio MARQUES propose la réalisation des travaux suivants :

#### **Coffret prises place de la République**

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à : **5 800,00 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, soit : **2 900,00 €**

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte cette proposition de travaux et son mode de financement
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec le SIEG

### **5 – INTERCOMMUNALITE**

#### **Délibération n° D078\_2020**

#### **QUESTION N° 5.1**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES (C.I.A.P.H.)**

*Rapporteur : Denis ROUGEYRON*

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la délibération n°20200929.04 du 29 septembre 2020 de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans portant constitution et composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.I.A.P.H.),

Considérant que cette commission est composée notamment de représentants des communes membres de Riom Limagne et Volcans à raison d'un titulaire et d'un suppléant,

Considérant que la C.I.A.P.H. est une commission consultative sans pouvoir décisionnel ou coercitif, qu'elle assure essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble en matière d'accessibilité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne en tant que déléguée titulaire au sein de la C.I.A.P.H. de Riom Limagne et Volcans Mme Véronique DE MARCHI.
- désigne en tant que déléguée suppléante au sein de la C.I.A.P.H. de Riom Limagne et Volcans Mme Lorrène SARAZIN.
- précise que la présente délibération sera transmise au Président de Riom Limagne et Volcans.

**Délibération n° D079\_2020**

**QUESTION N° 5.2**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'EXPLOITATION DES REGIES DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : Denis ROUGEYRON*

Lors de sa séance du 8 décembre 2020, le Conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a délibéré sur la modification des statuts des régies « eau » et « assainissement ». La modification portait sur la composition du Conseil d'exploitation.

En effet, les membres actuels ont souhaité, au vu de l'enjeu que représente la compétence eau et assainissement, élargir la représentation à l'ensemble des communes du territoire mais aussi renforcer cette représentation en prévoyant que chaque délégué titulaire ait un délégué suppléant de la même municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- propose en tant que délégué titulaire au sein du conseil d'exploitation des régies des services eau et assainissement de Riom Limagne et Volcans M. Michel COHADE.
- propose en tant que délégué suppléant au sein du conseil d'exploitation des régies des services eau et assainissement de Riom Limagne et Volcans M. Antonio MARQUES.
- précise que la présente délibération sera transmise au Président de Riom Limagne et Volcans.

Adopté par 18 voix et 1 abstention (M. LÉVY).

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

### Délibération n° D085\_2020

#### QUESTION N° 6.1

**OBJET : Motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont.**

*Rapporteur : M. Michel COHADE*

Après lecture, Michel COHADE propose d'adopter la motion suivante :

- Considérant le dérèglement climatique,
- Considérant la réduction de l'enneigement en tête de bassin sur de longues périodes,
- Considérant des sécheresses de plus en plus prononcées, particulièrement en période d'étiage des cours d'eau dans la partie amont du bassin Loire-Bretagne,
- Considérant le maintien de la pluviométrie annuelle,
- Considérant la réduction de la ressource en eau disponible lors des périodes estivales,
- Considérant que le stockage de l'eau est une possibilité d'accroître la disponibilité de la ressource,
- Considérant l'objectif du maintien du niveau et de la qualité de la biodiversité,
- Considérant la complexité des réglementations et des lois s'opposant au stockage,
- Considérant un SDAGE peu favorable au stockage et à l'accroissement de la disponibilité de la ressource,

- Considérant des politiques d'économie d'eau en cours et à poursuivre,
- Considérant l'absence de remise en cause des exigences quantitatives des usages de l'aval
- Considérant la révision en cours du SDAGE,

Les élus du bassin de Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-Amont demandent :

- A l'Agence de l'Eau en charge de la révision du SDAGE Loire-Bretagne :
  - o d'incorporer un axe en faveur du développement du stockage de l'eau, sous toutes ses formes, afin d'accroître sa disponibilité, assorti d'une levée de toutes les contraintes sur le plafonnement des usages de l'amont par rapport au SDAGE précédent. Cet axe est essentiel pour garantir à moyen et long terme le développement économique et social des territoires ruraux de l'amont du bassin.
  - o d'affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué par l'amont dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques et les contraintes endossées pour cela.
  - o d'ouvrir une réflexion sur les besoins, les priorités et la répartition juste de l'eau à l'échelle du grand bassin Loire-Bretagne, seule méthode pour définir les débits devant être mis à disposition des territoires de l'aval
- Au Gouvernement, par sa représentation au comité de bassin par son administration, de mettre en application de la politique ci-dessus énoncée et sa traduction réglementaire dans le futur SDAGE.
- Au Gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de modifier les lois et règlements en faveur du stockage de l'eau et de la prise en compte du rôle essentiel des territoires de l'amont pour le bon fonctionnement hydrique du bassin (qualité et quantité)
- Aux instituts de recherche, de travailler à une meilleure efficacité des usages de l'eau dans le but d'une économie de la ressource.

Gérard LÉVY précise qu'il s'abstiendra sur cette motion car il n'a pas eu le temps de la réflexion. Beaucoup de bassins sont créés et il ne cautionne pas ce système.

Adopté par 13 voix et 3 abstentions (Gérard LEVY, Lorrène SARAZIN, Jean-Marc ROLLIN)

## **6-2 Organisation repas du CCAS 2021**

Denis ROUGEYRON informe que le CCAS n'organisera pas de repas dans sa forme traditionnelle.

Les repas seront confectionnés par un traiteur et les personnes âgées de 70 ans et plus pourront venir retirer leur plateau repas à la salle des fêtes.

### **6-3 Information points d'apport collectif Syndicat du Bois de l'Aumône**

Philippe GIRARD rappelle que le Syndicat du Bois de l'Aumône tend à développer les points d'apport collectifs en centre-bourg.

Trois points d'apport collectifs vont être installés :

- A l'angle de la rue Jean Bouquet, à l'emplacement de la grange démolie
- Près du groupe scolaire JB CHAUTY
- Rue de la République vers les logements sociaux

Une information sera faite auprès des habitants concernés avant travaux. La mise en place devrait se faire en janvier-février 2021.

Philippe GIRARD informe que des travaux devraient être faits en même temps pour l'installation de bacs à verre semi-enterrés permanents au stade et place de la Liberté.

**6-4** Monsieur le Maire, au nom de tous les conseillers municipaux, remercie l'ensemble du personnel communal pour son implication et le travail fourni depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



ROUGEYRON Denis	Maire	
GAILLOT Bernard	1 <sup>er</sup> Adjoint	
FAURE Aline	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
BAILLARGEAT Thierry	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
DE MARCHI Véronique	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
MARQUES Antonio	5 <sup>ème</sup> Adjoint	
MADUBOT Claudine	Conseillère municipale	
COHADE Michel	Conseiller municipal	
LEGILE Marie-France	Conseillère municipale	Donne procuration à Véronique DE MARCHI
GIRARD Philippe	Conseiller municipal	
LEPRINCE Isabelle	Conseillère municipale	
CERCY Agnès	Conseillère municipale	
BELARD Corinne	Conseillère municipale	Donne procuration à Aline FAURE
COURTEJAIRE Flore	Conseillère municipale	
ROUGEYRON Alban	Conseiller municipal	
BELKADI Valentin	Conseiller municipal	
ROLLIN Jean-Marc	Conseiller municipal	
SARAZIN Lorrène	Conseillère municipale	
LÉVY Gérard	Conseiller municipal	

**ORDRE DU JOUR DETAILLE****1 - ADMINISTRATION GENERALE**

1.1 Demande de prise en charge de l'activité relais poste au bar tabac Le Dahut

*Question reportée*

**2 - FINANCES**

2.1 Décision modificative n° 4 D073\_2020

**3 - RESSOURCES HUMAINES**

3.1 Prime de fin d'année personnel communal D074\_2020

3.2 Augmentation temps de travail D076\_2020

3.3 Demande de financement au titre du FIPHP D075\_2020

**4 - TRAVAUX**

4.1 Demandes de subventions pour l'aménagement place de la République

4.2 Demande de fonds de concours à Riom Limagne et Volcans pour l'aménagement du rond-point nord D077\_2020

4.3 Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la création d'espaces Jeunesse-aire de jeux et terrains multisports D083\_2020 et D084\_2020

4.4 Remplacement d'un feu piétons accidenté – convention de financement avec le SIEG D082\_2020

4.5 Travaux d'éclairage public – coffret prise place de la République D081\_2020

**5 - INTERCOMMUNALITE**

5.1 Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant D078\_2020

5.2 Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'eau et assainissement. D079\_2020

**6 - QUESTIONS DIVERSES**

6.1 Motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont D085\_2020

6.2 Organisation repas du CCAS 2021

6.3 Information points d'apport collectif Syndicat du Bois de l'Aumône